

CETTE SEMAINE

Il y a un siècle, en 1911 : la naissance de Hollywood (page II)

10 numéros, 10 pays en un siècle : la Palestine (page III)

Dossiers/Arguments : les institutions de la V^e République (seconde partie) (page IV)

LA CHRONIQUE

P1 + P2 - P3 + A - B = EMC2

Le Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), depuis sa fondation, l'a assuré : il est à l'inverse de la politique politicienne, des « magouilles », il est démocratique et transparent. Dans la discussion sur l'élection présidentielle, l'hebdomadaire du NPA publie des contributions à la discussion.

Voici les extraits de l'une d'entre elles (Tout est à nous, n° 109, 9 juin 2011).

« Nous, militantEs (sic) d'orientation P2 du Var, avons été très



Photo AFP

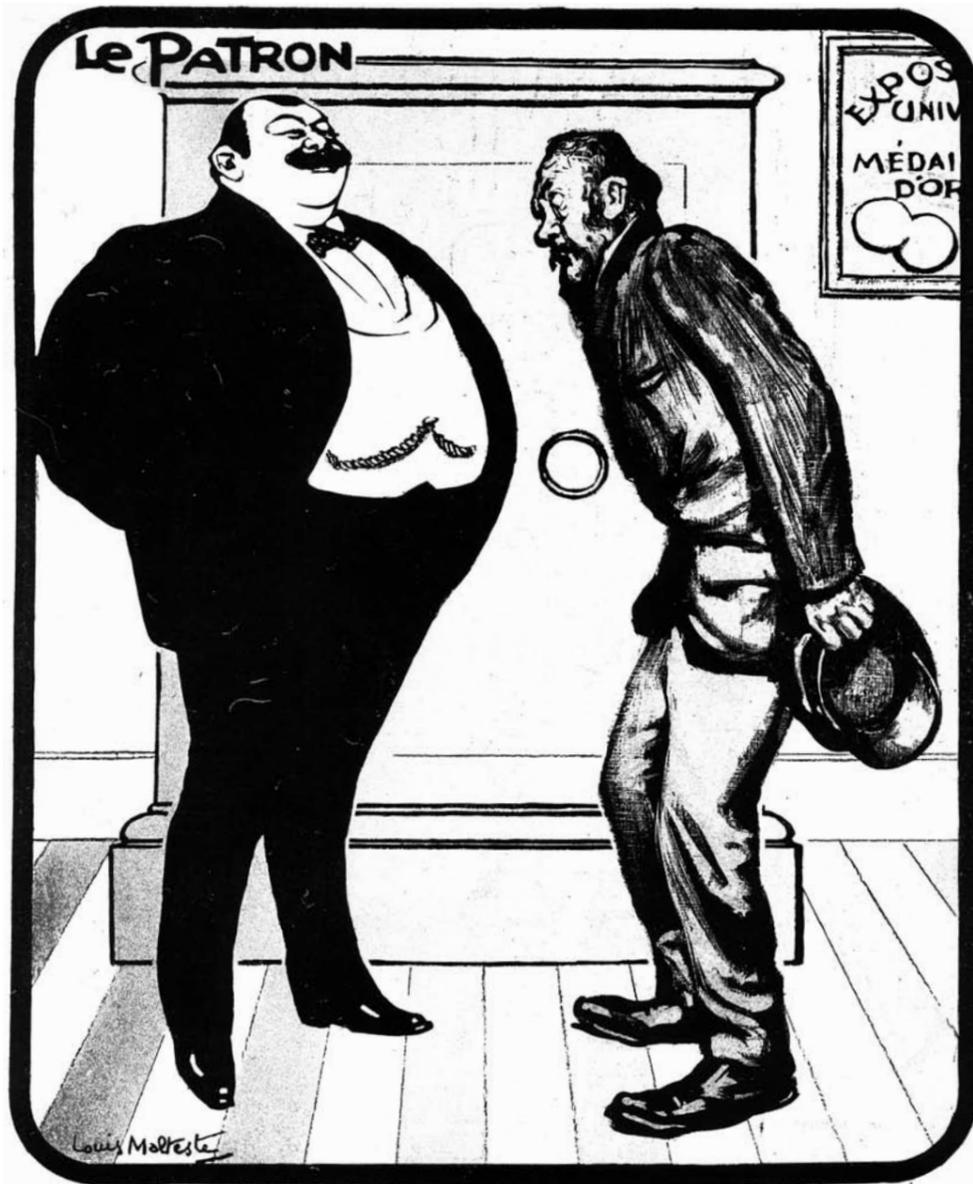
Philippe Poutou, le nouveau porte-parole du NPA.

déçuEs (sic) par le contenu du texte A (...). Les camarades P1 ralliés au texte A acceptent, avec les partisans du texte B (P3-P1), l'idée de faire de

« Nos réponses à la crise » la base du programme (...). Ce serait une erreur de penser qu'il faudrait voter pour le texte A pour faire barrage au texte B. Si le texte B arrivait en tête sans majorité absolue, il est évident que les partisans des textes A et C s'uniraient pendant la CN pour passer une motion empêchant tout rapprochement électoral avec le Front de gauche. Un vote prétendu « stratégique » pour le texte A au lieu du texte C aurait pour unique conséquence d'affaiblir le pôle révolutionnaire du parti (...). Par conséquent : révolutionnaires du NPA, unissons-nous, et soutenons le texte C ! »

Depuis, le débat « libre et transparent » a dégénéré. Le NPA s'est scindé en plusieurs groupes, les uns partisans d'un accord avec le Front de gauche, les autres pour une « démarche unitaire », un troisième (avec une courte majorité) pour une candidature NPA, et un quatrième petit groupe pour une candidature NPA « révolutionnaire ». Deux autres groupes au moins ont quitté le NPA. « ChacunE » jugera.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le patron

— De l'augmentation ? Vous n'y pensez pas, vous qui n'avez plus que dix ans à attendre pour la médaille du travail à ruban tricolore !

(Dessin de Louis Malteste paru dans L'Assiette au Beurre, novembre 1906)

LA GRILLE DE LA SEMAINE

(Par Michel Bizien)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Solution de la grille du n° 156

S	P	E	C	U	L	A	T	I	F
P	A	P	A		A	N	E		E
O	R	I	G	I	N	A	L	E	S
L	I	C	E	N	C	I	E	N	T
I	S	I	S		E	S	P		I
A		E		O	M		H	I	V
T	E	R		C	E	T	O	N	E
I	L		O	R	N	E	N	T	
O	L	A		E	T	R	I	E	R
N	E	T	T	E		A	E	R	E

Horizontalement

1. Communale. 2. Jolie fleur. Article contracté. 3. Nickel. Cheval de course. 4. Femme d'Abidjan. 5. Réjouissances. Donc pas ici. 6. Rend plus sensuel. Dans un sens, c'est votre hebdomadaire préféré ! 7. Sécurité sociale. Ecartons. 8. Stand de forain. Pronom. 9. Instrument au service de la classe dominante. Sec. 10. Qui reste à la fin.

Verticalement

A. Descendre dans la rue. B. Elle a toutes ses facultés. C. Arrivé. Préfixe pour l'oreille. Très court. D. Mépris pour le culte. Titane. E. Passage entre les soutes. F. Inscription latine. Silicium. Or. G. On l'utilise avant d'affranchir. H. Ethnie de l'Afrique de l'Ouest. Mirette. I. Entre Morlaix et Paimpol. J. Partisans de l'amélioration de la race humaine.

Il y a un siècle, en 1911

2. La naissance de Hollywood

Chronologie

- **1886** : Wilcox, spéculateur immobilier, achète un terrain dans la Cahuenga Valley et sa femme baptise le ranch « Hollywood » (« Bois de houx »).
- **1887** : La Première avenue est tracée, le futur Hollywood Boulevard.
- **1900** : 500 habitants.
- **1892** : Le kinétoscope, appareil à sous utilisant des films à boucle.
- **1893** : Premier court métrage (Dickson-Edison).
- **1901** : Le peintre de fleurs français Paul de Longpré s'installe à Hollywood. Sa villa deviendra l'attraction et attirera des milliers de touristes.
- **1902** : Première salle fixe à New York.
- **1904** : *The Great Train Robbery* (Porter), western de douze minutes qui connaît un gros succès et lance les Nickelodeons.
- **1908** : Le trust Edison-Eastman regroupe dix compagnies (fin en 1915).
- **1909** : Premier film tourné à Hollywood (*In Old California*).
- **1911** : Premier studio à Hollywood.
- **1914** : *Naissance d'une Nation* (Griffith).
- **1916** : *Intolérance* (Griffith).

Alain Vauchelles

Nous sommes en 1911. Tom Mix, le si populaire cow-boy des écrans, finit le tournage d'un western au Colorado. Le producteur Selig vient le voir : « *Le nouveau studio californien est presque terminé et nous allons y transporter toute notre production de l'année qui vient. — Où est-il situé ? — Au pied de collines, près de Los Angeles. C'est un petit endroit désert, et tu n'en as jamais entendu parler. On l'appelle Hollywood.* » Désert, ou presque, en effet, puisqu'en 1910 ce nouveau district de Los Angeles (L. A.) comptait 5 000 habitants.

New York et le New Jersey, où opéraient jusqu'alors les cinéastes. En 1893, Edison y avait installé son studio, la Black Maria, pour tourner les bandes destinées à son kinétoscope, procédé d'images animées visibles par un seul individu à la fois. Puis, le cinématographe, ou plutôt le système biograph, qui évince vers 1896 le procédé des frères Lumière, se répand, et, avec lui, la projection publique. En 1905 ouvre le premier Nickelodeon (une séance pour cinq cents) ; ils se multiplieront (10 000 salles en 1909, 250 en France). Edison pensait que le profit viendrait de la vente du matériel breveté. C'est maintenant l'exploitation des salles qui engendre des profits. Mais plus leur nombre augmente, plus les programmes sont rares et chers. D'où la naissance des distributeurs, nouveaux magnats du cinéma. Il s'agit donc aussi de fournir des produits. Or la portée internationale de la cinématographie américaine est moindre que d'autres. Entre 1907 et 1911, 30 à 40 % des films projetés

nibles pour un jeu adapté à l'art nouveau. Mais les arguments essentiels pour cette migration sont économiques. A l'Est, la société est aux mains des « Wasp » ; à Hollywood, les nouveaux magnats, tous issus du peuple, voient l'opportunité de construire une société libre de toute entrave à l'agressivité capitaliste. Le foncier est peu coûteux autour de L. A. et l'installation des cinéastes va de pair avec un immense projet immobilier : « Hollywoodland ». En 1923, le producteur Mack Sennett plantera ce fameux panneau publicitaire sur le Mont Lee (le « land » disparaîtra en 1949). La main-d'œuvre, souvent mexicaine ou orientale, est abondante. Elle est donc bon marché : le coût du travail est moitié moindre qu'à New York et nettement plus bas qu'à San Francisco. Enfin, argument essentiel : pas de syndicats, pas d'obstacle ouvrier à la recherche du profit ! Certes, au début, le western c'était autant derrière que devant la caméra : le trust d'Edison envoyait des bandes armées contre



1911 : les premiers studios de la Nestor Motion Picture Company, à l'angle de Sunset et Gower Boulevard.

Les paisibles et très conservateurs résidents du quartier voulaient rester tranquilles et veillaient à ce qu'aucun bâtiment manufacturier ne vint dénaturer le beau paysage dont ils jouissaient de leurs villas. Hélas pour eux, ils n'avaient pas prévu l'invasion de l'industrie la plus prometteuse du XX^e siècle, le cinéma, principal facteur de ce boom démographique. Il faut dire qu'en 1910, à Hollywood, les cinéastes ressemblaient plutôt à des artisans errant d'une rue ou d'un pré à l'autre pour y tourner quelques scènes. C'était le cas de David W. Griffith, premier cinéaste à y travailler, pour son court-métrage *In Old California*. Il sera bientôt le réalisateur mondialement célébré que l'on sait. En 1911, c'est le début d'une installation durable, puisque David Horsley, producteur britannique, achète une

auberge déclinante à la Française M^{me} Blondeau pour la transformer en lieu de tournage : la Nestor Motion Picture Company créée ainsi le premier studio d'Hollywood. Fin 1911, quinze confrères auront suivi Horsley (les frères Warner, Samuel Goldwyn, Louis B. Mayer, William Fox, la Universal, la Keystone...) (1). La Californie va supplanter

aux Etats-Unis sont étrangers, et les compagnies européennes sont souvent prépondérantes. Eclair, Gaumont et Méliès installent des filiales dans le New Jersey. Beaucoup considèrent que le cinéma français, surtout grâce à Méliès, est plus armé commercialement et artistiquement que tout autre. Et c'est d'Italie que vient le plus grand film jamais tourné jusqu'alors, *Cabiria* : trois heures, budget colossal, des milliers de figurants... Mais arrive la Première Guerre mondiale, dont profite l'industrie américaine pour écraser la concurrence (2). L'installation à Hollywood a donc coïncidé avec l'ascension économique qui s'est affirmée en 1914, la petite bourgade initiale devenant la capitale mondiale du cinéma dans les années 1920.

Mais pourquoi Hollywood, pourquoi cette installation en 1911 ?

Pour des raisons techniques, d'abord. La pellicule orthochromatique, très peu sensible, exigeait la lumière naturelle, et en grande quantité. Dans l'Est, on luttait de vitesse contre l'ombre. A Los Angeles, l'ensoleillement est quasi permanent ! De plus, des laboratoires de développement y sont installés. Pour des raisons esthétiques, ensuite. Les alentours offrent des paysages variés et surtout vierges de toute empreinte historique, ainsi utilisables à volonté. De plus, à New York le cinéma faisait appel aux acteurs des théâtres voisins ; pas de théâtre à Hollywood, donc des acteurs dispo-

(1) Notons que le territoire même d'Hollywood n'accueillera finalement que trois studios d'importance : RKO, Columbia, Paramount (le seul qui reste aujourd'hui).
(2) Anita Loos (grande scénariste : *Intolérance*, *Les Hommes préfèrent les blondes...*) : « *La Première Guerre mondiale a été à l'origine de Hollywood. Au moment où elle a éclaté, le cinéma avait acquis un statut substantiel en Europe. On faisait des films en France, il y avait d'excellents films en Italie, et personne n'avait besoin de Hollywood. Mais la guerre a éclaté, et bouleversé la situation. Au milieu d'une économie de guerre, il était impossible de travailler dans ces studios.* »

À LIRE

- *Hollywood, les pionniers*, de Kevin Brownlow (Calmann-Lévy)
- *L'économie du cinéma américain*, de J. Augros et K. Kitsopanidou (Armand Colin).
- *Hollywood 1910*, BD de S. et L. Astier (Glénat-Treize étrange).



10 numéros,
10 pays
en un siècle

La Palestine désigne la zone géographique qui s'étend de la Méditerranée au fleuve Jourdain, bornée au nord par le Liban et au sud par le désert du Sinâï. C'est ce territoire (et bien au-delà) que le mouvement sioniste, créé à la fin du XIX^e siècle, revendique comme étant celui du « grand Israël », l'accaparant progressivement, surtout dès la fin de la Première Guerre mondiale, pour y proclamer, au sortir de la Seconde, l'Etat d'Israël, le 14 mai 1948.

La Palestine

Hanane Shehadeh

La situation actuelle dans la région plonge ses racines dans la politique de l'impérialisme, qui va chercher à utiliser la détresse des populations juives d'Europe. Lié dès sa fondation aux puissances coloniales cherchant à contrôler la région — notamment l'Empire britannique et, plus tard, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis —, le mouvement sioniste, utilisant les aspirations des populations juives d'Europe à vivre libres et à l'égal des autres, s'érige progressivement comme un élément essentiel du maintien de l'ordre régional. Il convient ici de préciser que le sionisme, mouvement politique d'essence coloniale, ne doit pas être confondu avec le judaïsme, qui exprime les idées culturelles et religieuses des populations juives qui s'en réclament consciemment. Luttant contre la présence britannique en Palestine, soutenu par l'impérialisme américain qui comprend très tôt les avantages de créer un bastion armé dans la région, soutenu également après la guerre par la bureaucratie soviétique, qui considère le sionisme comme un mouvement de libération nationale, le mouvement sioniste obtiendra de l'ONU — qui vient de se constituer — un vote, le 29 novembre 1947, sur la partition de la Palestine : d'un côté, 56 % du territoire, dont la plupart des zones côtières, pour les populations juives, et, de l'autre côté, 40 % pour les populations arabes, qui représentent pourtant les deux tiers de la population totale du territoire.

À partir de 1948 s'engage une politique de purification ethnique de la Palestine, planifiée secrètement par l'état-major sioniste, pour en expulser toute la population arabe. Dès 1948, 800 000 Palestiniens sont expulsés de Palestine, soit les deux tiers de la population de l'époque, plusieurs massacres sont organisés pour effrayer la population. En tout, on dénombre la destruction de plus de 530 villages, sur les ruines desquels seront construites des villes israéliennes, des infrastructures. La guerre de 1948 s'arrête le long de la frontière de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui seront envahies en juin 1967, avec à nouveau l'expulsion de 300 000 personnes (1). Affaibli, exsangue après la « Nakba », c'est-à-dire la catastrophe de 1948, le mouvement national palestinien, déjà réprimé depuis plus de trente ans par les forces britanniques, alliées sur ce point aux groupes paramilitaires sionistes, se reconstitue autour d'une revendication fondamentale unifiant les Palestiniens des camps de réfugiés, ceux éparpillés dans le monde entier et ceux restés dans les frontières historiques : le droit au retour et la réunification de la Palestine (2). Selon des études statistiques concordantes, le peuple palestinien compte aujourd'hui près de 12 millions d'individus, dont quatre millions seulement vivent en Cisjordanie, à Gaza et Jérusalem-Est. Ils sont 1,4 million à l'intérieur de l'Etat Israël (« citoyens » de seconde zone en proie à une ségrégation raciale et sociale), 2,6 millions en Jordanie, 500 000 sur le continent américain, environ 450 000 en Syrie, 400 000 au Liban, tandis que le reste est réparti dans le monde entier. Lorsque la déclaration initiale des accords d'Oslo (constitutive de l'Autorité palestinienne) fut signée, en 1993, il y avait 32 750 unités d'habitation israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En octobre 2001, il y en avait 53 121, soit une augmentation de 62 %. Entre 2003 et 2008, près de 10 000 nouvelles constructions ont été engagées. Régulièrement, le gouvernement israélien annonce de



nouvelles constructions. La population palestinienne de Cisjordanie, quant à elle, étouffe littéralement. Liée à cette situation, la répression a envoyé dans les prisons israéliennes plus de 600 000 hommes adultes au moins une fois depuis 1967. Dévorée de l'intérieur, la Cisjordanie voit s'ériger depuis l'été 2002 un mur qui, au prétexte de « lutter contre le terrorisme », permet l'enracinement des colonies. Aujourd'hui, le mur mesure 700 kilomètres de long et est complété de plusieurs centaines de checkpoints dans toute la Cisjordanie, qui sont devenus partie intégrante d'un paysage oppressant. La bande de Gaza, véritable prison à ciel ouvert, est régulièrement bombardée (l'opération Plomb fondu de décembre 2008-janvier 2009 causera la mort de plus de 1 400 civils sous les bombes et les balles israéliennes).

De la constitution du Fatah et de l'OLP à l'Intifada

Le refus des Palestiniens de se soumettre conduira à la constitution, en 1959, du Fatah, autour de Yasser Arafat, qui revendique le droit au retour et entend résister à la confiscation des terres palestiniennes. Lorsque l'on évoque la situation en Palestine, il convient de revenir sur l'approche médiatique du conflit, qui est de manière quasi systématique favorable à l'occupant, à un tel point que l'on pourrait se demander si ce ne sont pas les Palestiniens qui occupent et menacent l'Etat d'Israël, qui, lui, a un « droit de se défendre » internationalement reconnu face à une « intransigeance » palestinienne qui bloquerait toute discussion. En 1964, les réfugiés palestiniens et leurs organisations créent l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) autour d'un objectif : le retour sur la terre de la Palestine et la constitution d'un Etat laïque dans lequel toutes les composantes qui le souhaitent pourraient vivre avec les mêmes droits. Après la conquête de la Cisjordanie, l'OLP se réorganise en Jordanie, d'où elle sera expulsée en 1970 vers le Liban après le massacre de « Septembre noir », où l'armée du roi Hussein massacre des dizaines de milliers de Palestiniens dans leurs camps de réfugiés pour écraser un mouvement social profond qui commence à s'étendre et à menacer le régime. En 1982, l'armée israélienne envahit le Liban, faisant 20 000 morts palestiniens et libanais. Elle y restera jusqu'en 2000. L'OLP est obligée de quitter le Liban pour la Tunisie et d'autres pays arabes. En 1987, le déclenchement de la première Intifada dans les territoires occupés depuis 1967, avec la constitution de ses comités populaires, surprend tous les « observateurs ». La répression est terrible.

Cette révolte dure jusqu'en 1993 et ébranle les capacités répressives de l'armée israélienne.

Les accords d'Oslo en 1993 et la seconde Intifada

La même année, l'OLP, très affaiblie depuis la chute du Mur de Berlin et soumise aux injonctions des pays arabes donateurs qui cherchent à en finir avec les revendications nationales palestiniennes, signe avec le gouvernement israélien, sous l'égide du président américain Clinton, les accords d'Oslo, constitutifs de l'Autorité palestinienne. Selon Mustapha Barghouti, responsable palestinien indépendant, « après les accords d'Oslo en 1993, les charges financières imposées par les objectifs sécuritaires représentaient déjà 34 % du budget de l'Autorité palestinienne (contre 9 % pour le système de santé publique) » (Le Monde, 6 janvier 2005). En 2000, Ehoud Barak, alors Premier ministre israélien, évoque auprès de Yasser Arafat la perspective d'un Etat palestinien sur 40 % du territoire de 1967 (qui représente lui-même 22 % de la Palestine historique) sans Jérusalem et sans le droit au retour. Arafat refuse. La même année, à la suite d'une provocation d'Ariel Sharon, qui défile sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem, la deuxième Intifada est déclenchée. En 2004, Arafat, qui, bien que signataire des accords d'Oslo, refuse la moindre concession sur le droit au retour, meurt empoisonné. Profondément déconsidéré parmi les masses palestiniennes, le Fatah perd les élections législatives de l'Autorité palestinienne en 2005 au profit de son principal concurrent, le Hamas, parti religieux très largement mis en avant lors de sa fondation par les Israéliens pour affaiblir le mouvement national palestinien, traditionnellement laïque.

Un processus de « paix » ?

Le résultat de ces élections donnera un nouveau prétexte aux Israéliens pour aggraver leur répression et justifier leurs actes par le refus palestinien de reconnaître le « droit imprescriptible des juifs à vivre dans leur Etat », opposant ainsi, avec des arguments racistes, les droits des uns et des autres, niant la possibilité pour les peuples de vivre ensemble avec des droits égaux. Et depuis plus de 60 ans, c'est bien cette question qui est au centre, et qui balaie toute tentative artificielle de proclamer un pseudo-Etat palestinien, que la cohabitation avec le sionisme rend par avance totalement illusoire. L'Etat d'Israël, qui est gangrené par une crise sociale sans précédent, où les extrémistes religieux dictent leur loi — abou-

Repères chronologiques

- 1917 : Déclaration Balfour, au nom du gouvernement britannique, qui reconnaît l'existence d'un « foyer national juif en Palestine » et qui fait des Palestiniens des étrangers dans leur propre pays.
- 1936-1939 : Grève générale, puis révolte palestinienne, réprimée conjointement par les troupes britanniques et les groupes sionistes.
- 1948 : Création de l'Etat d'Israël et expulsion de 800 000 Palestiniens. Début de la Nakba. Les souffrances des populations juives d'Europe, quasiment exterminées par le nazisme, sont utilisées par le mouvement sioniste pour justifier la confiscation de la Palestine.
- 1959 : Constitution du Fatah.
- 1964 : Création de l'OLP.
- 1987 : Première Intifada, « la révolution des pierres ».
- 1993 : Signature des accords d'Oslo et reconnaissance de l'existence de l'Etat d'Israël par la majorité de la direction palestinienne. Création de l'Autorité palestinienne.
- 2000 : Seconde Intifada et aggravation de la répression israélienne.
- Hiver 2008-2009 : Guerre contre la population de Gaza.

tissement logique du sionisme —, est devenu l'endroit du monde où la vie est la plus difficile pour les populations d'origine juive. Sa fonction essentielle de maintien de l'ordre dresse contre lui tous les Etats de la région, lesquels, ébranlés par les mouvements de révolte des peuples arabes, sont contraints de rejeter toute poursuite de la normalisation avec l'Etat hébreu. Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, de suivre dans le détail les prétendus accords de paix et leurs renonciations successives (toujours à cause de « l'intransigeance palestinienne »). Henry Siegman, ancien dirigeant du Congrès juif américain, expliquait en 2007 : « L'intérêt d'Israël dans un quelconque processus de paix — mis à part celui d'obtenir des Palestiniens et du concert des nations une acceptation du statu quo — n'est qu'une fiction qui a essentiellement servi à fournir une couverture à sa confiscation systématique de territoires palestiniens et à une occupation dont l'objectif, d'après l'ancien chef d'état-major de l'armée israélienne, Moshe Ya'alon, est de « faire rentrer profondément dans la conscience des Palestiniens qu'ils sont un peuple vaincu ». » Encouragé par les mouvements de révolte dans les pays voisins, par la révolution tunisienne qui a fait fuir le tyran Ben Ali, la jeunesse de Palestine, des camps, à Gaza, en Cisjordanie, à l'intérieur d'Israël, en Syrie, en Jordanie, en Egypte, au Liban, vient de réaffirmer à deux reprises en manifestant vers les frontières artificielles d'Israël, les 15 mai et 5 juin 2011, son attachement au droit au retour et à son unité, contre tous les accords d'appareils. ■

(1) Nous recommandons aux lecteurs qui souhaitent approfondir cet aspect historique la lecture de deux ouvrages de l'historien israélien Ilan Pappé : *Une terre pour deux peuples*, éditions Fayard, 2004 et *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, éditions Fayard, 2008.
(2) Ce n'est qu'à partir de 1974 que l'OLP, Organisation de libération de la Palestine dirigée par Yasser Arafat, s'engage sur le terrain de la reconnaissance de l'Etat d'Israël, qui aboutira, en juin 1993, à la signature des accords d'Oslo fondant une Autorité palestinienne dont la charge essentielle sera et est toujours celle du maintien de l'ordre interne, véritable supplétive des troupes d'occupation.

Dossiers/Arguments

Les institutions de la Ve République

La Ve République et les institutions de l'Union européenne.

Gérard Bauvert

La Constitution de la Ve République a connu de nombreuses modifications, dont la plupart sont liées à l'édification des institutions de l'Union européenne. Il est bien sûr impossible, dans les limites de cet article, d'analyser chacune des vingt-cinq révisions constitutionnelles qui ont eu lieu de 1958 à aujourd'hui. Disons simplement qu'en trente-quatre ans, de 1958 à 1992 — date de la ratification du traité de Maastricht —, cinq révisions ont eu lieu, dont une majeure que nous avons abordée dans le n° 156 : l'élection du président de la République au suffrage universel, en 1962.

1 Le traité de Maastricht a-t-il eu des conséquences sur la Constitution de la Ve République ?

De 1992 à aujourd'hui, soit en vingt ans, vingt révisions constitutionnelles ont eu lieu, liées pour les plus importantes aux exigences consécutives à la signature du traité de Maastricht en 1992. En effet, à partir de cette date, on assiste à une brutale accélération des révisions pour tenter d'adapter les institutions réactionnaires de la Ve République à d'autres « institutions » non moins réactionnaires, mais supranationales, celles de l'Union européenne (ce processus se retrouvant sous différentes modalités dans d'autres pays de l'Union européenne). L'enjeu : la crise de l'impérialisme, prise au sens général, lui fait obligation de modifier la forme de sa domination de classe. La bourgeoisie française se trouve empêtrée dans des institutions bonapartistes inachevées, usées jusqu'à la corde : situation à la base de laquelle se trouvent la résistance de la classe ouvrière, l'échec de l'intégration de ses organisations syndicales. L'impérialisme français, devenu depuis belle lurette un impérialisme de seconde zone, tente, face à la domination de l'impérialisme américain, lui-même en crise, de préserver ses « parts de marché ». Ce qui l'oblige à se « réorganiser », aiguillonné par des concurrents tout aussi voraces et tout aussi en crise. La lutte pour la répartition de la plus-value extorquée à la classe ouvrière reste plus que jamais le fil à plomb.

2 Les institutions de la Ve République sont-elles « eurocompatibles » ?

Les institutions héritées du gaullisme, telles qu'elles ont été édifiées en 1958, sont devenues en quelque sorte un carcan pourri n'offrant aucune élasticité. Comment tenter de sortir de cette situation sans ouvrir des brèches dans lesquelles les masses risquent de s'engouffrer ? Les révisions constitutionnelles qui s'accélérent depuis 1992 cherchent à répondre à cette question en édifiant un échafaudage permettant à la dictature du capital de s'exercer dans de meilleures conditions. C'est en quelque sorte le dénominateur commun des révisions, quel que soit le sujet invoqué. Il s'agit de faire disparaître tout ce qui, au sein des institutions décomposées, représente encore, même de manière frelatée, une once, une parcelle de « démocratie », même une parcelle de souveraineté nationale. Telles qu'elles ont été bâties, conçues en 1958, les institutions gaullistes, qui devaient être l'instrument adéquat permettant l'intégration du mouvement ouvrier, ont failli. L'écho de l'échec du référendum gaulliste visant, en 1969, à instaurer un système corporatiste d'intégration des syndicats à l'Etat, marque toujours la situation actuelle.



3 Qui sont les véritables donneurs d'ordre ?

Les révisions constitutionnelles qui se succèdent de manière accélérée ont pour objectif non pas de donner aux institutions de la Ve République un poids, une force supplémentaires, mais, au contraire, en quelque sorte, d'organiser le « transfert » des décisions dans les mains d'institutions supranationales, dirigées par les trusts et les multinationales, qui sont les véritables donneurs d'ordre. Avec les institutions de l'Union européenne, il s'agit de définir de nouvelles « règles », de nouvelles « normes » adaptées aux besoins du capital financier. Les conquêtes sociales arrachées par des décennies de lutte de classe se sont inscrites dans le cadre de la nation. Conventions collectives, statuts, services publics, système de protection sociale collective, retraites, Sécurité sociale et, bien sûr, l'existence des confédérations ouvrières. Sans oublier les droits démocratiques tels que le droit du sol, le droit d'asile... et bien d'autres. Dynamiser les conquêtes et les droits ouvriers nécessite de s'en prendre au cadre national dans lequel ils s'inscrivent. Les moyens que la bourgeoisie en crise s'était donnés en 1958 à travers la Constitution gaulliste, dans les circonstances que nous avons rappelées, sont devenus pour l'essentiel inopérants.

4 Les principales révisions constitutionnelles ont-elles des conséquences concrètes ?

Ainsi, depuis 1992 en particulier, avec le soutien des appareils dirigeants du mouvement ouvrier, les institutions de l'Union européenne vont-elles réaliser au sein des institutions de la Ve République un coup d'Etat permanent, afin d'opérer le remodelage rendu nécessaire par les conditions actuelles qu'exige la domination du capital financier. On verra successivement, en 1996, réviser la Constitution pour permettre d'intégrer au budget de l'Etat la Sécurité sociale afin d'en faciliter le pillage ; une révision pour ratifier le traité d'Amsterdam, en 1999, la reconnaissance de la Cour pénale internationale la même année ; en mars 2003, une révision relative à « l'organisation décentralisée de la République » ; en mars 2005, le « traité établissant une Constitution pour l'Europe », « Constitution » rejetée par le peuple travailleur, mais que l'UMP et le PS ratifieront au mépris de la volonté populaire.

Et aujourd'hui, le projet de réforme constitutionnelle prévoit des « lois-cadres », qui auront vocation à traiter des dépenses et des recettes de l'Etat et de la Sécurité sociale, mais aussi des autres composantes des comptes publics qui ne sont pas régies par les lois financières annuelles (finances des collectivités territoriales, de l'assurance chômage et des régimes complémentaires de retraite). C'est ainsi que les révisions constitutionnelles sont de véritables coups d'Etat à froid visant, par le biais des institutions de l'Union européenne, à graduellement interdire toute expression liée à la démocratie politique, même abâtardie, ce qui inclut au premier chef la tentative — pour l'instant sans résultats — d'anéantir la lutte des classes. Ce qui, à l'avènement de la bourgeoisie, était un élément capital de la démocratie représentative — le vote du budget de la nation —, amoindri pour ne pas dire plus par le système bonapartiste qui a dû préserver les apparences, est, pour le système en faillite, une survivance hors de propos.

5 Qu'est-ce que l'article I-6 ?

Rappelons en effet que l'article I-6 du traité établissant la Constitution pour l'Europe indique : « La Constitution et le droit adoptés par les institutions de l'Union dans l'exercice des compétences qui sont attribuées à celle-ci prennent sur le droit des Etats membres. » La Cour de justice européenne, véritable bras armé du capital, précise dans sa jurisprudence constante que « l'on ne saurait exciper de difficultés internes ou de dispositions de son ordre juridique, même constitutionnel (souligné par nous — NDLR), pour justifier le non-respect des obligations et des délais résultant des directives communautaires ».

Tout Etat récalcitrant se voit impitoyablement châtié. Un juriste favorable à la « construction européenne » relève que, « pour dire les choses de manière imagée », on pourrait emprunter à la génétique la métaphore suivante : primauté du droit de l'Union pour tout ensemble (prédominant les normes constitutionnelles françaises) qui fait partie « du génome démocratique européen ». « Maintien de la prévalence des règles constitutionnelles françaises » qui constitueraient la petite séquence de « l'ADN démocratique » qui « code spécifiquement pour la République française ».

Ces remarques, écrites il y a quelque temps, peuvent être revues. Tout ce qui incarnait encore de manière particulièrement déformée, comme nous l'avons montré, ne fût-ce qu'un ersatz de souveraineté doit être éradiqué. Au final, resterait « souverainement » ce que la Constitution de la Ve République contient de plus arbitraire : le recours, « si les circonstances l'exigent », à l'article 16, c'est-à-dire aux pouvoirs spéciaux dans les mains du chef de l'Etat. La « petite séquence de l'ADN » qui code spécifiquement, non la Ve République, mais la base historique de la République, doit disparaître. Le gouvernement de la bourgeoisie française, suivant la formule consacrée, « conseil d'administration des affaires de la bourgeoisie », devient ouvertement le domestique de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne, c'est-à-dire en dernière analyse le domestique de Wall Street.

6 S'agit-il d'un nouveau totalitarisme ?

Voilà ce à quoi veulent aboutir ceux qui, à « gauche » comme à droite, ont lié leur sort aux institutions de l'Union européenne, flanquées du FMI et de la Banque mondiale. Pour autant, ce processus largement engagé n'est pas parvenu à museler les peuples, les classes ouvrières, leurs organisations. Pourtant, les sommets d'un grand nombre de ces dernières, au nom de la « nouvelle gouvernance », ne ménagent pas leurs efforts pour concourir à l'édification de ce nouveau système totalitaire, qui, du même coup, serait aussi leur tombeau. Si la Ve République est depuis un certain temps proche de l'agonie, les institutions de l'Union européenne, elles, sont pour leur part au bord de l'implosion. Si nul ne peut prévoir l'issue à une telle situation, ses rebondissements, une chose est certaine : le rejet de plus en plus marqué du système dans son ensemble non seulement par la classe ouvrière française, mais aussi par les peuples et les travailleurs de Grèce, d'Espagne, du Portugal, d'Italie, d'Irlande, de Grande-Bretagne, etc., montre que la lutte de classe reste aux commandes. Les militants ouvriers qui, quelle que soit leur origine, veulent préserver l'indépendance de classe de leurs organisations et la démocratie politique elle-même ont l'obligation ardente de combattre pour en finir avec la Ve République, ses institutions, et, ce qui est aujourd'hui indissolublement lié, d'abord pour la rupture avec l'Union européenne et ses institutions. Dans une tout autre situation et sous d'autres formes qu'en 1958, c'est toujours du combat contre le corporatisme, contre l'association capital-travail, qu'il s'agit. ■